

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais

**Syndicat Mixte pour la réalisation et la gestion
du Centre Nautique du Vexin**

Extrait du registre des délibérations

Séance du 28 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois à 10h30

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement au salon d'honneur – Gymnase Guy de Maupassant, rue Enencourt le Sec – Chaumont en Vexin, sous la présidence de Monsieur Bertrand GERNEZ.

Membres en exercice : 20
Membres présents : 12
Membres votants : 14

Étaient présents Madame, Messieurs :

BARREAU, BLOUIN CORNU DELON, DESMELIERS, DUPUY, FONDRILLE, GERNEZ, LE CHATTON, PINEL, STEINMAYER, TAILLEBREST (suppléant à la CCVT).

Étaient excusés Mesdames, Messieurs :

ARVIN-BEROD, FRIGIOTTI, LAROCHE, LEDERLE, LELEU (donne pouvoir à Monsieur DESMELIERS), LUSSIER, MARIE (donne pouvoir à Monsieur GERNEZ), MORIN.

Étaient absents Monsieur :

DHOET.

Monsieur Laurent DESMELIERS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du Conseil Syndical du 28 septembre 2023

Délibération n°20230928_05

Objet : Accord de principe sans engagement pour un investissement de Stations-e en vue du déploiement d'une station de recharge multiservices sur le parking du centre nautique Aquavexin

La société Stations-e est une entreprise française innovante qui investit dans les stations de recharges de nouvelle génération, multi-services et connectées¹.

Elle est soutenue par la Banque des Territoires et a signé un partenariat avec le SE60 pour déployer ensemble le réseau des IRVE (Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques) sur le territoire de l'Oise.

L'objet de cette délibération est d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour la réalisation et la gestion du Centre Nautique du Vexin à signer un accord de principe sans engagement financier des signataires, qui permettra à Stations-e d'engager une étude technico-économique pour l'implantation d'une station de recharge pour véhicules électriques multiservices connectée **sur le parking du centre nautique Aquavexin**.

La société Stations-e prend en charge 100% du financement de leur station, y compris les travaux d'études, de raccordement Enedis, d'installation, de mise en service, d'exploitation et de maintenance sur toute sa durée de vie.

Il s'agit de bornes de recharge rapide (24 kW) en courant continu (DC) qui rechargent toutes les marques de véhicules à la même vitesse.

Il est possible de recharger son véhicule avec l'abonnement Mouv'Oise du SE60 comme avec une carte bancaire.

Une redevance de 300 € / an sera versée par Stations-e au propriétaire du stationnement pour l'occupation du sol (l'emprise au sol est d'environ 6m² par borne de recharge, redevance à 50€/an/m² occupé). En l'occurrence, ici le SMCNV.

Pour finaliser l'opération, une convention d'occupation temporaire de 12 ans est signée. En cas de défaut de rentabilité de la station, celle-ci peut être retirée avant la fin de ce délai par l'investisseur.

Considérant l'intérêt du déploiement de ce projet sur son territoire communautaire,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

¹ Les stations offrent 4 types de service :

- Le transport électrique
- Les services de proximité intégrant l'autopartage de casiers connectés, ...
- Le Haut débit Mobile, fixe et la smart city.
- Les données de Mobilité au service des collectivités et des utilisateurs eux-mêmes.

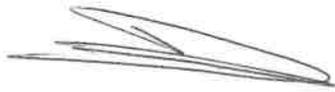
La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Amiens ou d'un recours gracieux auprès du SMCNV étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

- **Valide** le projet d'installation d'une station de recharge multiservices sur le parking du centre nautique Aquavexin.

- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents en lien avec cette opération et notamment l'accord de principe sans engagement pour un investissement de Stations-e en vue du déploiement d'une station de recharge multiservices sur le parking du centre nautique Aquavexin

Fait et délibéré à Chaumont en Vexin
Le 28 septembre 2023
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Laurent DESMELIERS



Le Président
Bertrand GERNEZ

